

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'INSTITUT
2 AVRIL 2026
10H-12h**

Table des matières

Membres avec voix délibérative	1
Membres avec voix consultative	1
1. Introduction	2
• Informations de la Direction	2
• Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2026	2
2. Vie de l'Institut	2
• Tarifs pour les accompagnants à la JFE du 7 juillet 2026	2
• Tarifs de formation continue pour l'année universitaire 2026-2027	3
3. Formation et Vie étudiante	4
• Modifications de l'offre de formation :	4
- Maquettes des 3 mentions et parcours corrélatifs de master M2E,	6
- Maquettes du master MEEF, mention Pratiques et Ingénierie de la Formation, parcours International et Plurilingue en Education – Starling	6
- Maquette de la Licence Professorat des Ecoles (LPE)	7
- Maquettes de la nouvelle offre d'UE ProM2E au sein des licences d'amU	8
- Création du CESIU « Professeurs et CPE stagiaires – Accompagnement et consolidations »	9
- Modification du DIU « Professeurs et CPE stagiaires – Entrée dans le métier »	10
- Modification du dispositif d'aide à l'accès au métier en préparation au concours de l'éducation nationale	11
• Calendriers universitaires année 2026-2027	12
4. Annexes	14

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e.s : Mesdames et Messieurs Michèle ARTAUD ; Didier BARD ; Patrice BONNET ; Sabine BRISMONTIER ; Laurence ESPINASSY ; Nathalie GAUDY ; Vincent GROSSTEPHAN ; Patrice LAISNEY ; Sarah LALLEMAND ; Guillaume PONTHEU ; Vincent VALERY.

Représenté.e.s : Mesdames et Messieurs Clarisse ANGELIER par Patrice BONNET ; Eric BERTON par Patrice LAISNEY ; Stephan ENOCH par Laurence ESPINASSY ; David GALTIER par Guillaume PONTHEU ; Maeva RIBAUT—MARQUES par Nathalie GAUDY ; Gwladys VASSEUR par Vincent VALERY.

Excusé.e.s : Mesdames et Messieurs Sophie FOUACE ; Suzanne GUILHEM.

Membres avec voix consultative

Présent.e.s : Mesdames et Messieurs Malek BOUZID ; Pascale BRANDT-POMARES ; Jérémy CASTERA ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Boumedienne FEGHOUL ; Caroline GAREAU ; Christine LE MERO ; Delphine JOSEPH ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Julie PIRAULT ; Anaïs TREMEGE ; Jessyca TRETOLA ; Eric VOTTERO.

Excusé.e.s : Mesdames et Messieurs Nathalie MIKAILOFF ; Christine POPLIMONT ; Olivier VORS ; Rachid ZAROUF.

Invité.e.s : Mesdames et Messieurs Muriel DER HAROUTUNIAN ; Isabelle GUETCHOUDIAN ; Nicolas MASCRET ; Serge MAZEAU ; Sabine ROPARS ; Chantal SERGENT.

Excusé.e.s : Madame Heidi OSTERWALDER.

1. Introduction

• Informations de la Direction

Pascale BRANDT-POMARES : Pour commencer, je tenais à vous informer que Monsieur DESBIOLLES ne pourra pas être présent lors de cette séance. En son absence, nos statuts prévoient qu'un des représentants de Monsieur le Recteur doit assurer la présidence du Conseil. Il revient à Madame Sabine BRISMONTIER d'assurer la présidence de ce Conseil d'Institut.

Sabine BRISMONTIER : Je suis honorée de présider ce Conseil. J'en profite pour me présenter aux collègues qui sont connectés, je suis Inspectrice de l'Education nationale du second degré et doyenne des inspecteurs depuis cette rentrée scolaire.

Pascale BRANDT-POAMRES : Pour commencer, comme vous le savez sans doute, Monsieur DESBIOLLES a été nommé adjoint à la DGESCO. Ces nouvelles fonctions vont l'accaparer au point qu'il ne pourra plus assurer la présidence du Conseil d'Institut. Il s'agit donc moins d'une question de statut ou de compatibilité que de disponibilité. Il aurait d'ailleurs souhaité pouvoir se connecter aujourd'hui, mais il est retenu par un CSE. Cette absence va donc devenir définitive puisqu'il va quitter ses fonctions de président du CI. Pour rappel, le Président du Conseil d'Institut est désigné par le Conseil parmi les personnalités désignés par le recteur. Le recteur a nommé le recteur Bernard BEIGNIER. Nous aurons ainsi, lors du prochain Conseil d'Institut du mois de juin, à désigner le nouveau Président du CI parmi ces cinq personnalités nommées par le recteur. Nous avons la chance que la nomination du recteur se soit portée sur Monsieur Bernard BEIGNIER, ancien recteur, qui a accompagné l'Inspé et a permis ce travail étroit que nous avons depuis plusieurs années avec l'Académie pour la formation initiale des enseignants.

Nous avons souhaité tenir ce conseil exceptionnel car nous avons besoin des décisions du Conseil avant les instances de l'Université.

• Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2026

Le Procès-Verbal de la séance du 2 février 2026 est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Institut.

2. Vie de l'Institut

• Tarifs pour les accompagnants à la JFE du 7 juillet 2026

Caroline GAREAU : La journée de fin d'études aura lieu le 7 juillet prochain sur le site d'Aix-en-Provence. Comme l'an dernier, cet événement se déroulera sur une partie de la journée et en soirée, avec le concours mon mémoire MEEF en 180 secondes suivi de la remise des diplômes pour les diplômés de l'année 2025. A cette occasion, nous demandons au Conseil d'Institut de voter les tarifs pour une partie des accompagnants des diplômés. Nous avons procédé de la même manière l'année dernière. Suite à la dernière JFE, nous avons mis en place un questionnaire de satisfaction notamment à destination des étudiants qui avaient participé à la remise des diplômes et à ceux qui n'y avaient pas participé pour connaître leur point de vue sur l'ensemble de la journée, et en particulier sur les tarifs. Suite aux remarques reçus, nous avons revus les tarifs. Comme l'année dernière, nous

avons décidé la gratuité pour les diplômés. Nous souhaiterions appliquer pour le premier et le deuxième accompagnant un tarif de 10€ chacun et un tarif de 30€ à partir du troisième accompagnant sans limitation de nombre. Ce sont des ressources propres qui nous permettront d'offrir une journée encore plus festive pour les étudiants qui se voient remettre leur diplôme.

Pascale BRANDT-POMARES : Nous avons testé ce dispositif l'année dernière, et ça a été un franc succès. Offrir un cocktail à l'issue de la remise des diplômes a un coût que nous ne pouvons pas faire supporter en totalité sur le budget de l'Inspé. En revanche, nous avons décidé d'autoriser un nombre d'accompagnants plus conséquent, et nous avons choisi de baisser le montant de la participation de manière drastique en ne faisant payer que 10€ pour les deux premiers accompagnants au lieu de 30€. En revanche, si plus de deux accompagnants sont présents alors le tarif plein sera appliqué (30€).

Ce tarif est une contribution raisonnable et tout à fait indispensable pour équilibrer le budget et laisser ouverte la possibilité de pouvoir venir avec plus de deux accompagnants.

Les tarifs pour la journée de fin d'études du 7 juillet 2026 sont adoptés avec 16 votes pour et une abstention par le Conseil d'Institut.

- **Tarifs de formation continue pour l'année universitaire 2026-2027**

Patrice BONNET : (Annexe 1) Comme chaque année, nous devons soumettre au vote les tarifs applicables aux étudiants en reconversion s'inscrivant dans nos diplômes de licence et de master. Nous vous avons présenté une fourchette tarifaire, globalement inchangée par rapport à l'année dernière à l'échelle d'Aix-Marseille Université. Concernant le master MEEF, le M2 reste ouvert avec un tarif fixé à 4978€. Pour le Master M2E, nous nous situons sur la partie médiane de la fourchette, nous n'avons pas fait de modification. Nous avons seulement ajouté les nouveaux diplômes qui seront proposés à la rentrée. Il s'agissait du document corrélatif que vous aviez à disposition sur l'amUBox.

Michèle ARTAUD : Je souhaiterais savoir quels sont les étudiants et les étudiants que cela concerne véritablement ? Est-ce que ce sont des personnes qui payent véritablement les frais ou sont-ils subventionnés par Pôle emploi ou France Travail ?

Pascale BRANDT-POMARES : Ces tarifs correspondent au montant maximum à payer pour une inscription en formation continue. La formation peut être pris en charge par une institution que ce soit en termes d'aide à la formation au retour à l'emploi ou par l'employeur, ou encore en bénéficiant d'exonération. Ainsi, ce coût n'est pas forcément supporté par la personne qui s'inscrit en formation continue. Il s'agit donc d'un tarif de référence, qui ne correspond pas forcément au montant effectivement acquitté par les personnes qui s'inscrivent, compte tenu des conditions que je viens de présenter qui sont extrêmement encadrées. Ces tarifs ne dépendent pas de nous et font l'objet de décisions administratives.

Patrice BONNET : Aujourd'hui, la politique d'amU, s'il n'existe pas de financement pour les étudiants, ceux-ci sont considérés en reprise d'études non financée et ils s'acquittent des frais d'inscription classiques. Il s'agit d'une politique d'Aix Marseille Université.

Les tarifs de formation continue pour l'année universitaire 2026-2027 sont adoptés à l'unanimité par le Conseil d'Institut.

3. Formation et vie étudiante

- **Modifications de l'offre de formation**

- **Maquettes des 3 mentions et parcours corrélatifs du master M2E**

Patrice BONNET : (Annexe 2) Vous avez pu consulter sur l'amUBox les documents ainsi qu'une note présentant les axes centraux. Nous avons déjà présenté une grande partie des maquettes lors du précédent CI. Il s'agit aujourd'hui de soumettre au vote les maquettes des trois mentions ainsi que les parcours corrélatifs du master M2E.

Vous aviez également dans l'amUBox trois synthèses présentant la création de chacune des mentions. Ces trois mentions que nous ouvrons sont les mentions : professorat des écoles, professorat du second degré et conseiller principal d'éducation. Ces mentions ont été accrédités dans le cadre de notre dossier de demande d'accréditation hors vague en 2025. De manière corrélative, les trois mentions actuelles du master MEEF (premier degré, second degré et encadrement éducatif) seront fermées, avec une année de transition l'an prochain, durant laquelle les M2 resteront ouverts.

Concernant les maquettes, elles sont désormais toutes structurées en quatre blocs de compétences, conformément à l'arrêté du 12 janvier 2026. Chaque Bloc de Compétences (BCC) est composé d'une UE définie par des attendus, puisque nous sommes sur une approche matricielle. Ces attendus ne sont pas associés à des volumes horaires, seuls les UE portent des volumes horaires et sont crédités d'ECTS. Dans les maquettes du M2E, les attendus apparaissent mais ne sont pas crédités d'ECTS.

Dans le cadre de l'Université, les BCC ne se compensent pas entre eux, et ce principe est maintenu. Concernant la soutenabilité, les moyens alloués aux mentions du Master M2E s'appuient sur ceux actuellement mobilisés pour les 3 mentions du master MEEF. Les changements de maquettes s'inscrivent donc dans un équilibre en termes de soutenabilité. Enfin, les maquettes sont annualisées, il n'y a plus de semestrialisations.

Dans l'arrêté du master, il y avait deux contraintes. La première, les stages et l'alternance intégrative doivent représenter 20 ECTS. Dans le cadre du master 2, nous avons choisi d'intégrer les ECTS au sein de chacun des blocs de compétences. Ainsi, les 20 ECTS sont répartis dans les 4 BCC et les 4 UE du M2. La seconde, 3 ECTS doivent être consacrés à la maîtrise d'une langue vivante au niveau B2. Ainsi, nous avons créé une UE à choix « Langue et Internationalisation » en master 2 dans l'ensemble des parcours. Elle permet aux étudiants de choisir entre acquérir le niveau B2, la préparation d'une certification de type CAPEFE, ou une certification pour l'enseignement d'une discipline non linguistique.

Pour la mention « Professorat du second degré », l'offre est structurée autour de 32 parcours. Chaque parcours prépare et accompagne à la formation, à un concours, à une spécificité de recrutement. Ces parcours couvrent le collège et le lycée général mais aussi les parcours technologiques et professionnels. Ils apparaissent dans la liste détaillée des parcours et des maquettes mise à votre disposition.

Michèle ARTAUD : Qu'est-ce que vont devenir les étudiants qui sont actuellement en M1, et qui par manque de chance ou de compétence ne réussirait pas les concours de M1 ou de L3 ? Seront-ils intégrés automatiquement dans les parcours du M2E « non-lauréat » ? Dans la structuration présentée, il n'apparaît pas clairement comment se fait l'adaptation entre les lauréats et les non-lauréats. Enfin, nous avons un mandat syndical pour voter contre les maquettes, en particulier celles qui respectent cette structuration en termes de blocs de connaissances et de compétences donnée par l'arrêté. Etant donné que ce n'est pas une structuration de maquettes et que les blocs sont dépendants. En particulier, il est problématique que le premier bloc et le second soient distingués à ce point et plus

précisément que le second soit partagé. Il y a des compétences didactiques importantes dans ce second bloc qui sont dépendantes du premier.

Patrice BONNET : S'agissant du devenir des étudiants de M1 MEEF qui n'obtiendraient pas le concours, ils pourront poursuivre en M2 MEEF. Pour les étudiants qui redoublent, nous avons ouvert la possibilité d'intégrer le M1 M2E comme non-lauréats. De fait, nous travaillons beaucoup pour qu'il y ait une correspondance entre les formations afin que les redoublants de M1 MEEF puissent intégrer le M1 M2E s'ils souhaitent poursuivre leur projet professionnel de devenir enseignant. C'est une dynamique dans laquelle nous nous inscrivons depuis le début, nous ne laisserons pas sans solution les étudiants qui redoubleraient le M1 MEEF.

Concernant l'adaptation entre les lauréats et les non-lauréats. Les non-lauréats seront accueillis au sein du master M2E. Nous en reparlerons lors de la préparation au concours et de la maquette de préparation au concours, il y aura des différences et des adaptations en fonction des parcours. Par exemple, pour la mention PE, les effectifs importants nous permettront de différencier les groupes de préparation concours, les lauréats et les non-lauréats. Il y aura un temps commun et des temps spécifiques pour accompagner les étudiants qui le souhaitent. Certains étudiants non-lauréats souhaiteront se présenter au concours et d'autres non, dans ce cas il y aura des temps différenciés dans l'organisation pédagogique.

Un travail a été conduit avec le rectorat et l'EAFIC afin de garantir aux étudiants non-lauréats l'accès à des stages de pratique accompagnée. De fait, ils seront dans la même dynamique de formation que les lauréats, avec des volumes de stage équivalents, que ce soit au sein de l'Éducation nationale ou en dehors.

Enfin, concernant la structuration en blocs, nous travaillons sur le découpage et l'organisation, nous utilisons le terme de matriciel pour insister sur le fait que les blocs permettent de structurer le diplôme ce qui ne signifie pas que nous n'allons pas structurer et articuler les blocs dans le cadre de la formation mais que nous travaillons sur les liens que nous allons pouvoir faire entre les blocs.

Pascale BRANDT-POMARES : Je souhaite compléter sur deux points, le premier au niveau pédagogique. Je suis un peu étonnée des effets que produit cette évolution, car je me demande comment on aurait envisagé, dans une approche programmatique, le découpage des enseignements du premier degré comme les mathématiques, l'histoire géographie et le français s'ils avaient été traités comme des blocs distincts. J'ai volontairement pris l'exemple du premier degré car il y a un enjeu d'enseigner la polyvalence. Or, l'approche par compétences que nous développons depuis plusieurs années, et la structuration en BCC, ne nous empêcheront pas de le faire. Au contraire, ils formalisent cette approche par compétences pour nous permettre de ne pas travailler de manière cloisonnée, discipline par discipline mais d'avancer sur les compétences que nos étudiants doivent acquérir pour devenir des professionnels de l'enseignement. Je trouve assez surprenant et finalement étonnant que ce qui est une avancée pédagogique apparaisse comme suscitant des questions, où des découpages sont moins présents qu'ils ne l'étaient par le passé.

Deuxièmement, j'ai bien compris le mandat syndical donné à certains représentants. Cependant, je souhaiterais rappeler que nous sommes ici en Conseil d'Institut et ce que nous faisons vivre c'est l'Inspé. L'Inspé a besoin du soutien de son Conseil pour avancer et pour sécuriser les personnels qui sont pleinement engagés afin d'offrir aux étudiants la meilleure des formations possibles. Les enjeux abordés ici ne sont pas des enjeux nationaux mais bien des enjeux de fonctionnement du Conseil d'Institut et, par conséquent, les décisions prises impactent la vie et l'organisation de l'Institut.

Ce qui préoccupe la directrice mais j'associe aussi mes collègues de la direction présents dans tous les conseils qu'ils soient élus ou non c'est de veiller à ce que le fonctionnement

de l'Institut soit le plus harmonieux possible et en adéquation avec les intérêts des usagers, qu'ils soient étudiants ou personnels.

Vincent GROSSTEPHAN : Je voudrais appuyer les propos de ma collègue Michèle ARTAUD. Lorsque l'on parle de mandat syndical, je pense que c'est une erreur de décorrélérer ce qui se passe localement de ce qui se passe au niveau national. Cet argument n'est pas tenable pour moi donc notre vote va se faire en fonction aussi de ces enjeux. Il ne s'agit pas de nier le travail qui est mené au niveau local que de se positionner de cette façon. Je pense que décorrélérer de ce qui se déroule au niveau national avec une réforme qui engage plus largement les choses ne serait pas réaliste.

Pascale BRANDT-POMARES : La question n'est pas, selon moi, de corrélérer ou de décorrélérer, mes niveaux national et local. La réforme a été votée en grande partie par les syndicats qui l'ont souhaitée. Les décisions du Conseil d'Institut ne remontent pas au niveau national. Le Conseil d'Institut prend des décisions qui ont un impact sur la vie de l'établissement. Elles sont prises en compte dans les instances universitaires, c'est d'ailleurs pour ça que nous nous retrouvons un 2 avril à voter les maquettes. Nous les votons aujourd'hui car elles doivent ensuite être présentées en CFVU et que celle-ci tiendra compte ou pas du vote de l'Institut.

Les votes du Conseil d'Institut puisqu'ils sont de notoriété publique, les votes sont largement majoritaires, voire unanime, et la question ne permet pas de penser qu'il y a corrélation ou non avec une quelconque politique nationale. Le vote se fait sur les travaux qui sont proposés aux membres du conseil d'Institut pour mettre en place la formation. Il ne s'agit pas de voter pour ou contre la réforme, mais bien sur les maquettes à mettre en œuvre au sein de l'Institut.

Vincent VALERY : Je souhaite simplement rappeler, au cas où la remarque de Patrice BONNET soit passée inaperçue, que nous avons fait le choix, dans le cadre du partenariat pour l'accréditation, d'offrir des stages aux étudiants non-lauréats. Je précise qu'il s'agit d'un engagement fort de l'employeur. En effet, la mise en stage implique forcément un dispositif de tutorat et d'accueil des étudiants. Je tenais à souligner cet élément car tous les Inspé n'ont pas fait ce choix.

Pascale BRANDT-POMARES : Absolument, tous les Inspé n'ont pas fait le choix d'accueillir les étudiants non-lauréats. Le vote se fait aussi par rapport à ces choix et je rappelle qu'ils engagent l'Inspé. Ce ne sont pas des choix qui ont trait à une position globale des Inspé mais bien des choix propres à l'Inspé d'Aix-Marseille. Par conséquent, on est pour ou contre les positions prises localement en l'occurrence sur les maquettes.

Les maquettes des 3 mentions et parcours corrélatifs du master M2E sont adoptées avec 14 votes pour et 3 votes contre par le Conseil d'Institut.

- Maquette du master MEEF, mention Pratiques et Ingénierie de la Formation, parcours International et Plurilingue en Education – Starling

Patrice BONNET : (Annexe 3) Cette mention correspond à la mention 4 actuelle du master MEEF, dans laquelle nous souhaitons intégrer le parcours « International et plurilingue en éducation », plus communément nommé le parcours Starling. Pour rappel, cette évolution de l'offre de formation avait été remontée au mois de juillet 2025 et a été actée et votée en CFVU d'Aix-Marseille Université. Le vote d'aujourd'hui ne porte donc pas sur le déplacement du parcours mais sur le vote de la maquette. Pour mémoire, le master MEEF premier degré comprenait une option Starling qui était une option bilingue qui permettait d'avoir une formation orientée vers les écoles bilingues et l'internationalisation de nos métiers.

Cette option était financée dans le cadre d'un projet A*Midex, mais elle ne peut plus être maintenue au sein du master M2E compte-tenu de l'accueil des lauréats de concours. Le

choix a donc été fait de la placer au sein de la mention 4, correspondant à la mention « Pratiques et ingénierie de la formation ». Les responsables de ce parcours ont ainsi travaillé à l'élaboration de la maquette qui vous a été présentée.

Cette maquette est conforme à celle votée l'an dernier pour les parcours Ingénierie de formation. Elle repose sur une organisation en blocs de compétences, dont un bloc commun, le bloc de compétences 4, en lien avec la recherche et le développement professionnel.

Ensuite, tous les autres blocs sont déclinés en UE, avec des attendus de formation et créditées d'ECTS.

Le parcours peut accueillir 30 étudiants. Il est prévu que ce parcours fonctionne à moyen constant, avec 800 heures de formation. Les moyens précédemment dédiés au parcours Starling dans la mention 1 sont déplacés vers la mention 4.

Pascale BRANDT-POMARES : Il me semblait que nous avions convenu d'éviter l'acronyme du parcours et que la dénomination avait été modifiée.

Patrice BONNET : Lorsque nous avons fait remonter la demande de modification de l'offre de formation sous la forme de PIPE Starling, puis après discussion, nous avons modifié l'intitulé pour IPE Starling.

Sarah LALLEMAND : On comprend que ce parcours va être absorbé par la mention 4, est-ce que les équipes continuent à travailler avec la mention 1 ? Comment s'établit le travail sur les contenus ?

Patrice BONNET : Les équipes pédagogiques ne changent pas, le contenu n'est pas modifié. L'enjeu est de trouver une place dans notre offre de formation pour ce parcours un peu singulier. Les collègues qui travaillent et œuvrent dans ce parcours et dans cette option continueront de travailler dans le parcours.

La mention 1 change beaucoup son offre de formation et ses enjeux, ce qui n'est pas le cas du parcours Starling puisqu'il ne s'adosse pas à la réforme de la formation des enseignants. C'est pourquoi, nous l'avons positionné en mention 4 car il ne pouvait plus répondre aux blocs de compétences.

La maquette du master MEEF mention Pratiques et Ingénierie de la Formation parcours International et Plurilingue en Education – Starling est adoptée avec 16 votes pour et une abstention par le Conseil d'Institut.

- Maquette de la Licence Professorat des Ecoles (LPE)

Patrice BONNET : (Annexe 4) Cette Licence nationale est portée par les universités. A Aix-Marseille Université, le choix a été fait de confier son pilotage à l'Inspé, ce qui n'est pas le cas dans toutes les universités. C'est pourquoi nous soumettons au vote la maquette de formation de la Licence LPE. Cette Licence, accréditée depuis décembre 2025, s'ouvrira concomitamment à la fermeture de la Licence mention Sciences de l'Education et de la Formation parcours Education et apprentissage en école primaire (EAEP), créée il y a deux ans et co-portée avec la faculté ALLSH.

Sa fermeture permet de redéployer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la Licence LPE.

Pour rappel, la Licence LPE sera proposée sur l'ensemble des sites de l'Inspé, contrairement à la Licence EAEP qui n'était ouverte que sur le site de Marseille.

Son fonctionnement s'inscrit dans le cadrage ministériel. En termes de moyen, une contribution progressive de l'Académie, à hauteur de 50%, permettra d'équilibrer les moyens nécessaires à l'ouverture sur l'ensemble des sites. Ces éléments vous avaient été présentés au mois d'octobre.

Nous avons aussi tenu compte qu'environ 60% des candidats au concours dans une académie seraient issus d'une Licence LPE. Par conséquent, 240 places sont ouvertes sur

Parcoursup pour cette formation. Aujourd'hui, nous soumettons au vote les maquettes de la Licence, présenté lors du Conseil d'Institut du mois de février.

Pour précision, l'organisation en semestre a été maintenue sur la Licence afin de permettre une progressivité dans le travail.

Comme pour l'ensemble des Licences d'amU, les blocs de compétences se font écho entre les semestres pairs et impairs, principe qui a été respecté. Chaque BCC est décliné en UE, avec des volumes horaires fortement dépendant du cadrage national.

La licence est à 80% disciplinaire. La dynamique d'Aix-Marseille Université est respectée avec la présence de différents rythmes et en particulier le rythme de soutien permettant un accompagnement différencié des étudiants.

Des tests de positionnement organisés en début de formation afin de mettre en place des UE d'accompagnement personnalisé, afin de gérer la diversité des profils. Cette UE sera aussi présente en Licence 3. L'objectif est d'accompagner au mieux les étudiants dans la présentation aux épreuves du CRPE, l'un des enjeux de la Licence est de permettre une préparation au concours.

Enfin, nous avons conservé les dispositifs mis en place, notamment les parcours intensifs. En effet, les Licences d'amU, peuvent être adossées au DIU. Nous possédons des DU engagement, des DU international qui sont des diplômes universitaires qui permettent aux étudiants d'acquérir des ECTS complémentaires et d'enrichir leur parcours.

Dans la maquette en Licence 2 et en Licence 3, il y a des parcours renforcés qui sont proposés. Ils permettent aux étudiants de valider 6 ECTS supplémentaires par semestre, soit jusqu'à 24 ECTS sur l'ensemble du cycle de la Licence. Ce dispositif existait déjà dans la Licence actuelle.

Ces parcours renforcés visent également à accompagner les étudiants dans une réflexion éventuelle de réorientation.

La maquette de la Licence Professorat des Ecoles est adoptée avec 16 votes pour et un vote contre par le Conseil d'Institut.

- Maquette de la nouvelle offre d'UE ProM2E au sein des Licences d'amU

Patrice BONNET : (Annexe 5) Depuis plusieurs années, des UE ProMEEF étaient proposées au sein des Licences d'amU. C'était des UE de préprofessionnalisation permettant aux étudiants, dès la Licence 2, de s'engager dans un premier travail avec des stages en vue de poursuivre en Master MEEF.

Nous avons pris en considération que les UE ProMEEF, au-delà de leur dénomination, n'étaient plus pleinement adaptées, du fait du positionnement du concours en fin de Licence 3, ce qui a conduit à envisager leur évolution. Un travail a été mené avec chacune des composantes, la faculté des Sciences, la faculté des Sciences du sport et la faculté ALLSH qui permet de créer et proposer des UE ProM2E de préparation au concours.

Les moyens alloués pour ces UE portés par l'Inspé seront ceux des UE ProMEEF suite à leur fermeture. Concernant les contenus, les ajustements réalisés cette année ont permis de consolider cette nouvelle offre de formation autour de la préparation aux concours.

La nouvelle offre de formation des UE ProM2E, s'organise dès le semestre 3, en Licence 2, en plusieurs offres. Des UE ProM2E dédiées à la préparation à l'épreuve oral 2 des concours de l'enseignement sont proposées en Licence 2, aux semestres 3 et 4, mais aussi au semestre 6 de la Licence 3 en approfondissement. Dans le cadre de la Licence 2, cette UE est adossée à un stage en école ou en établissement scolaire.

A complément de cette offre, aux semestres 5 et 6 de la Licence 3, des UE ProM2E sont proposées pour accompagner les étudiants dans la préparation du CRPE. Par exemple, les UE ProM2E Mathématiques, Français, Histoire-Géographie et EMC et enfin Sciences et technologies.

Ces UE répondent à des demandes et sont ouvertes dans chacune des Licences d'Aix-Marseille Université. Les étudiants ont la possibilité d'en choisir une dans leur parcours et une seconde en bonus, ce qui leur permet d'avoir un accompagnement consolidé pour préparer le concours du professorat des écoles.

Par ailleurs, deux autres UE intitulés « disciplines pour les concours de professeurs de collège, lycée et CPE » sont proposés aux semestres 5 et 6. Ce sont des UE qui sont organisées par groupes, en fonction des disciplines de recrutement au concours. En fonction de l'offre de formation des autres composantes, ces UE seront disponibles pour la préparation au concours de CPE et seront aussi ouvertes pour les étudiants qui souhaitent se présenter au concours section documentation pour devenir professeur documentaliste. Pour les autres disciplines, des UE seront directement construites au sein des Licences disciplinaires par les composantes, ce qui ne nécessite plus l'ouverture de groupes, notamment dans les disciplines de langues, où les étudiants bénéficieront déjà au sein de leur Licence des UE de préparation au concours.

Un travail a été mené à l'échelle d'Aix-Marseille Université afin de clarifier l'offre de formation des UE ProM2E. Ces UE sont proposées soit en option, soit dans le cadre des choix dans le parcours de l'étudiant, soit en bonus.

Sarah LALLEMAND : Lors du dernier Conseil d'Institut, les échanges avec ALLSH étaient difficiles. Est-ce que ce dialogue a pu s'instaurer afin qu'il y ait une offre égalitaire ?

C'est-à-dire que tous les étudiants, quels que soient leur département ou leur Licence disciplinaire, puissent bénéficier d'un même cadre de préparation aux concours, avec l'intégration des UE ProM2E dans leurs parcours.

Pascale BRANDT-POMARES : Ce n'était pas le cas avant, donc il est difficile de progresser par rapport à ce que nous faisons déjà. Maintenir ce que nous faisons auparavant dans le cadre nouveau est complexe, puisque les préparations au concours se font désormais en Licence. L'Inspé ne va pas attendre qu'on lui dise quoi faire en LPE et, inversement, l'Inspé n'a pas à dire aux autres UFR ce qu'elles doivent faire. L'Inspé propose des unités d'enseignement qui visent la réussite des étudiants aux concours, mais ne peut pas aller au-delà de cette proposition.

En matière de relations, cette situation est également à mettre en regard du désengagement de l'UFR ALLSH des masters M2E. L'engagement de l'UFR ALLSH dans le master M2E ne sera pas identique à celui qu'elle avait dans le master MEEF.

Ce changement qui a été voulu du concours en Licence a des répercussions à la fois sur les parcours de formation, sur les étudiants et sur les offres de formation des UFR.

Nous continuons à poursuivre l'objectif de former les futurs enseignants avec les moyens que nous avons et avec le soutien du Conseil d'Institut.

Les maquettes de la nouvelle offre d'UE ProM2E au sein des Licences d'amU sont adoptées avec 15 votes pour et 2 abstentions par le Conseil d'Institut.

- Création du CESIU « Professeurs et CPE stagiaires – Accompagnement et consolidation »

Patrice BONNET : (Annexe 6) Pour recontextualiser, en lien avec la réforme en cours qui accentue les parcours des stagiaires, nous accueillons en formation depuis longtemps des stagiaires temps plein, premier et second degré, qui effectuent une dizaine de journées de formation afin d'être accompagnés et consolider leurs compétences professionnelles. Le nombre de ces stagiaires est devenu relativement important, ce qui mobilise des moyens de l'Université et de l'Inspé. Afin de faciliter leur accueil et de leur permettre d'accéder à toutes les services de l'Université, notamment la bibliothèque, nous avons fait le choix de

créer un diplôme d'établissement, qui est en fait un CESIU. Il s'agit d'un certificat d'études supérieure inter-universitaire, que l'on retrouve dans d'autres universités, qui se nomme « Professeurs et CPE stagiaire accompagnement et consolidation ». Cela ne modifie pas la formation de nos stagiaires temps plein, mais permet de les inscrire à l'Université dans le cadre de ce CESIU. Cette inscription est obligatoire au regard de leur statut de fonctionnaire stagiaire mais elle n'est pas payante. Elle leur permet d'obtenir une carte d'étudiant, facilitant à la fois l'accès aux sites et leur gestion administrative.

Nous avons demandé la création de ce diplôme. Vous avez pu consulter le document contenant les objectifs de la formation, les compétences métiers développées et les conditions d'accès. Celle-ci concerne les stagiaires nommés dans l'académie et affectés à temps plein, pour 10 jours de formation.

Cette formation a été structurée dans une maquette simple autour de deux axes de formation : un axe sur la consolidation disciplinaire lié à la spécialité de recrutement (six journées) et un axe transversal (quatre journées). Cela correspond à l'organisation actuelle des stagiaires temps pleins du second degré. Pour les professeurs des écoles, l'organisation est un peu différente, avec trois journées délocalisées en circonscription afin de faciliter l'accès à la formation et la proximité. Le volume global reste de dix journées de formation. Comme pour tous les diplômes, la soutenabilité financière est assurée. Les stagiaires ne s'inscrivent pas mais une partie de la subvention du DIU est mobilisée pour ces stagiaires temps plein.

La création de ce nouveau diplôme d'établissement permettra d'améliorer le fonctionnement et l'accueil de nos stagiaires à temps plein au sein de l'Inspé et, plus largement, à l'Université.

La nomenclature ne peut pas être modifiée car le volume horaires est de 120 heures de formation et nous sommes donc obligés d'être dans un certificat et pas dans un diplôme.

Sarah LALLEMAND : Cela permet d'avoir accès à différents services universitaires ainsi qu'aux ressources Amétice.

Patrice BONNET : Effectivement, nous rencontrons des problèmes car nous avons des difficultés à mettre à disposition nos ressources pédagogiques, les stagiaires temps plein n'étant pas inscrits et ne pouvant donc pas accéder à Amétice. Ainsi, nous aurons un lien direct avec un espace de dépôt et un échange plus simplifié de nos ressources. Enfin, sur le plan administratif, cela permettra de mieux gérer et suivre les stagiaires tout au long de leur année de formation.

La création du CESIU « Professeurs et CPE stagiaires – Accompagnement et consolidation » est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Institut.

- Modification du DIU « Professeurs et CPE stagiaires – Entrée dans le métier »

Patrice BONNET : (Annexe 7) Ce DIU fonctionne déjà et accueille des fonctionnaires stagiaires, notamment ceux placés à mi-temps. Avec la réforme, une majorité des stagiaires sera progressivement accueillie au sein du master M2E. Dès lors, le public accueilli dans le DIU ne sera plus le même, ce qui nécessite une modification des conditions d'accès. La condition d'admissibilité ne concernera que les stagiaires qui seront placés à mi-temps et pour lesquels la commission académique d'adaptation des parcours demandera un suivi du DIU et plutôt que du master M2E.

Par ailleurs, la structure de la maquette a été modifiée afin d'harmoniser les objectifs et les grands axes de formation entre le DIU et le Master M2E. L'objectif est que les stagiaires inscrits dans l'une ou l'autre formation puissent bénéficier d'apports de formation cohérents.

Nous allons modifier la maquette du DIU afin de l'organiser en quatre blocs de compétences. Ainsi, nos diplômes d'établissement seront transformés en blocs de compétences conformément aux orientations demandées par l'université. Cette évolution permettra également d'intégrer au DIU les blocs de compétences du Master M2E. Au cours de ce travail de restructuration, nous nous sommes aperçus que de nombreux éléments déjà présents dans le DIU se retrouvaient naturellement ventilés dans les blocs de compétences et dans la nouvelle organisation. Nous avons ainsi pu ajuster rapidement la maquette, qui comprendra quatre UE, chacune doté d'un volume horaire, pour un total de 250 heures de formation.

Le volume horaire de chaque bloc de compétences du Master M2E, premier et second degré ainsi que CPE, est également fixé à 250 heures, nous avons donc harmonisés les volumes horaires de chaque bloc de compétences.

Ainsi, tous les stagiaires bénéficieront d'un programme et d'une formation identique, tout en conservant une différenciation en fonction de leur profil.

Ce travail nous a également permis de réajuster le cadrage, notamment les aspects budgétaires. Nous sommes sur un équilibre de fonctionnement. L'expérience acquise depuis plusieurs années nous permet de consolider la soutenabilité de ces deux diplômes d'établissement.

Sarah LALLEMAND : Concernant le DIU, il a été souligné que sa configuration est désormais très proche de celle du master. Dans ce cadre, est-ce que le DIU qui est un diplôme, permettrait aux personnes qui l'intègrent de poursuivre l'agrégation externe ?

Pascale BRANDT-POMARES : C'est un diplôme mais ce n'est pas un diplôme Bac+5 au sens LMD.

Patrice BONNET : Il ne s'agit pas d'un diplôme national mais d'un diplôme d'établissement, que nous pouvons configurer. De la même manière, même si le DIU est adossé au master M2E, les compétences qui seront développées dans le cadre des 250 heures de formation ne seront pas les mêmes que celle d'un master de 780 heures. En effet, tous master implique la rédaction et la soutenance d'un mémoire, ce qui n'est pas le cas dans le DIU. C'est un positionnement que nous avons depuis 2021 qui est d'ailleurs en cohérence avec les orientations nationales et que nous continuerons à défendre. Il n'existe donc pas d'équivalence avec un master, y compris au niveau réglementairement.

La modification du DIU « Professeurs et CPE stagiaires – Entrée dans le métier » est adoptée avec 16 votes pour et une abstention par le Conseil d'Institut.

- Modification du dispositif d'aide à l'accès au métier en préparation au concours de l'éducation nationale

Patrice BONNET : (Annexe 8) Il s'agit d'un ajustement indispensable, comme pour chaque modification de notre offre de formation. Jusqu'à présent, nous avons un dispositif d'aide à l'accès au métier permettant aux étudiants de repréparer le concours, en particulier pour les étudiants qui ayant validé le master 2 MEEF sans avoir réussi le concours. Ces étudiants pouvaient alors s'inscrire dans ce dispositif d'aide. Un certain nombre d'entre eux y avaient recours, plus particulièrement dans certaines disciplines. Avec l'évolution de l'offre de formation générale et le repositionnement du concours en fin de licence, il est nécessaire de revoir complètement ce dispositif. Accueillir des étudiants uniquement à la fin du master n'est plus adapté au nouveau contexte. Nous avons donc fait le choix de transformer le dispositif actuel en créant un dispositif de préparation au concours de l'Education nationale avec trois parcours : le CRPE, le concours CPE et les concours du second degré. Nous avons également renforcé ce dispositif en augmentant

son volume horaire à 190 heures et, surtout, en accueillant dans ce parcours des étudiants ayant un niveau de licence 3.

Pour le parcours Professorat des écoles, il faudra être inscrit en master M2E à l'Inspé pour pouvoir l'intégrer, notamment afin de répondre, si besoin, aux attentes des étudiants non lauréats. Cependant, il semblerait que cela ne soit pas nécessaire, dans la mesure où nous devrions être en capacité de constituer des groupes spécifiques et différenciés au sein du Master M2E. Nous pouvons le prévoir dans les années à venir.

Concernant le second degré, nous avons fait le choix d'ouvrir ce parcours aux étudiants inscrits en master M2E. A la rentrée prochaine il ne concernera que le parcours EPS. Un travail a été mené avec la faculté des Sciences du Sport pour identifier les étudiants et consolider leur préparation au concours.

Concernant le parcours CPE, comme cela a déjà été discuté, nous avons réduit la capacité d'accueil du master M2E pour les non-lauréats au bénéfice de l'ouverture d'une réelle préparation au concours. Pour rappel, un grand nombre d'étudiants du master MEEF CPE sont salariés, souvent comme AED, et suivent leur formation en RSE (Régime Spécial d'Etudes). Nous avons donc décidé de proposer cette formation restreinte, non diplômante, permettant à des étudiants salariés de préparer le concours. Celle-ci serait accessible à des étudiants titulaires d'un BAC +3 ou inscrits en licence 3, afin de consolider leurs acquis et de faciliter leur réussite au concours. Nous pensons essentiellement aux AED, qui sont en poste à temps plein, cette formation serait proposée à distance. Cette formation va nous permettre de rentabiliser et mobiliser les moyens que nous mettons dans le master MEEF CPE en les réorientant vers la préparation au concours.

En termes de maquette, trois UE ont été reconfigurées afin de clarifier les attendus : renforcer les compétences disciplinaires, mobiliser le savoir académique dans les épreuves du concours et accompagner au projet professionnel et à l'épreuve d'entretien. Tout cela s'articule avec notre offre de formation à distance.

Par exemple, les UE ProMEEF deviennent des UE ProM2E sur l'entretien. Déjà proposé à distance, elles pourront être proposées dans le cadre de cette préparation au concours. Il s'agit donc d'une offre que nous sommes obligés de modifier et qui va s'ajuster progressivement en fonction des besoins. Cependant, pour la rentrée prochaine, seuls les parcours CPE et EPS accueilleront des inscrits.

La modification du dispositif d'aide à l'accès au métier en préparation au concours de l'éducation nationale est adoptée avec 16 votes pour et une abstention par le Conseil d'Institut.

Patrice BONNET : Cette modification est un travail fastidieux pour les enseignants, car il faut reconstruire et retravailler l'ensemble de l'offre de formation. Je tenais également à remercier tous les services qui déploient eux aussi beaucoup d'énergie afin de garantir la soutenabilité de l'offre. Les tableaux que nous vous avons transmis ont été saisis dans les logiciels et les applications d'Aix-Marseille Université. Les services de la formation ont saisi, attendu par attendu, tous les parcours.

- **Calendriers universitaires années 2026-2027**

Patrice BONNET : (Annexe 9) Il ne s'agit pas d'un calendrier pédagogique d'organisation, mais des grands points de fonctionnement de nos diplômés pour l'année universitaire. Ce calendrier permet notamment d'identifier les périodes d'enseignement, les périodes de pause pédagogique ou de vacances, ainsi que les périodes de publication de résultats. En effet, depuis cette année, il n'est plus demandé de préciser les dates de jury, mais uniquement les dates de publication des résultats. Vous pouvez voir apparaître

les périodes d'enseignement en Evaluation Continue Intégrale (ECI), ainsi que les différentes périodes de pause et les périodes de jury.

Pour la Licence, les trois années fonctionneront en parallèle. Les vacances ont été positionnées en lien avec les vacances scolaires, avec une publication des résultats le 26 juin.

Concernant le calendrier du master, les étudiants en M1 M2E bénéficieront des pauses pédagogiques en lien avec les vacances scolaires. Nous avons aussi fait apparaître les périodes de stages et la publication des résultats en juillet.

Ensuite, vous avez trois lignes successives correspondant au M1 MEEF Pratiques et ingénierie pédagogique pour les parcours recherche et expertise, formation et accompagnement et le parcours international et plurilingue en éducation Starling. C'est un calendrier classique construit sur le modèle des années précédentes, avec une semaine de pause pédagogique à chaque période de vacances, identique à celle de la Licence et une publication des résultats des jurys le 10 juillet.

Ensuite, deux lignes isolées correspondent aux parcours de la mention PIF : le parcours ingénierie pédagogique numérique et le parcours conceptions de managements et de formations en santé et sécurité environnement. Ces parcours sont organisés en apprentissage et en alternance ce qui nécessite un calendrier spécifiques coordonnés avec le CFA, ce qui explique la différence d'organisation.

Enfin, vous avez les calendriers des master 2, avec une ligne pour le nouveau master M2E qui accueillera les fonctionnaires stagiaires à mi-temps. De la même manière, nous avons maintenu des périodes de pause correspondant aux vacances scolaires.

Il y a une vigilance importante à avoir sur la fin de l'année universitaire. Nous avons dû avancer les dates des jurys, et donc celles de publication des résultats, afin de pouvoir prononcer la validation du M2E et transmettre un avis au jury de titularisation, qui aura probablement lieu au mois de juin.

Nous avons également conservé une ligne spécifique concernant le M2 MEEF, puisque l'année prochaine nous accueillerons encore des étudiants dans ce cursus. L'année universitaire a été étalée dans la mesure où ces étudiants ne sont pas soumis au jury de titularisation, nous avons gardé le calendrier habituel. Cela permet notamment aux collègues qui le souhaitent de répartir les enseignements sur une période plus large.

Ensuite, vous avez le même raisonnement pour le calendrier de la mention PIF. Pour les parcours qui ne sont pas en apprentissage, nous avons proposé un calendrier identique à celui du M1. Cependant, les parcours en apprentissage disposent d'un calendrier spécifique, intégrant les périodes de stage et d'alternance et la publication des jurys en lien avec le calendrier du CFA et les entreprises partenaires.

Enfin, les périodes de vacances sont harmonisées. Le calendrier prend également en compte le pont de l'Ascension 6 mai 2027 avec une fermeture le vendredi 7 mai.

Sarah LALLEMAND : Concernant le calendrier de master 1 et le parcours Starling, nous avons vu que les master 1 s'alignaient sur les congés scolaires car ce seront des élèves fonctionnaires, mais je vois que dans le parcours Starling cet alignement n'existe pas.

Patrice BONNET : Le parcours Starling, par définition, n'accueille pas d'élèves fonctionnaires stagiaires, ce qui explique cette différence d'organisation.

Les calendriers universitaires de l'année 2026-2027 sont adoptés avec 16 votes pour par le Conseil d'Institut.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 12h15.

Le prochain Conseil d'Institut se tiendra le 15 juin 2026 sur le site d'Aix-en-Provence.

Annexe 2 : Maquette des 3 mentions et parcours corrélatifs du master M2E

1- Maquettes des 3 mentions et parcours corrélatifs du master M2E

Documents à disposition :

- 3 synthèses présentant la création de chacune des mentions du master M2E
- Accompagnées des tableaux des maquettes des trois mentions

Fermeture des 3 mentions du master MEEF (1^{er} degré, 2nd degré et Encadrement éducatif)
(ouverture de la 2^{ème} année du MEEF pour 26-27)

Ouverture des trois mentions du master M2E → accréditation Inspé hors vague 2025

- mention EE Professorat des Ecoles
- mention EE Professorat du second degré
- mention EE conseiller principal d'éducation

- Toutes les maquettes du master M2E se structurent en 4 blocs de connaissances et de compétences (BCC), prenant appui sur les blocs de structuration établis dans l'arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation.
- Chaque BCC est constitué d'une seule UE et est défini par des attendus d'apprentissage, assurant la structuration des formations et de leur évaluation ; chaque attendu est modélisé comme un "ECUE - attendu", mais porteur d'aucun volume horaire.
- La maquette des deux années de master est annualisée sans structuration en semestres. Seules les UE sont porteuses d'ECTS à créditer.
- Les BCC ne se compensent pas entre eux.
- Les moyens dévolus à la création chaque mention du M2E s'appuie sur ceux de des actuelles mentions du MEEF

Maquette : BCC-UE-attendus ECTS Volumes horaires Pédagogie active Effectifs

Code	Nature	Nom	Crédits	Partage	Origine	HCM	HTD	HFP	HETD	6x CM	3x TD	6x TP	Seuil CM	Seuil TD	Seuil TP	Base 6x	Seuil PA	HETD PA	Calculés en INSPÉ	Augmentés	Dégressifs
146P	M2	Maîtrise Enseignement et éducation (M2) professeur des écoles	120	non																	
REP4AA	M2	Maîtrise Enseignement et éducation (M2) professeur des écoles	120	non																	
REP4AA	M2	Maîtrise 1 Enseignement et éducation (M2E) professeur des écoles	60	non																	
REP0VA	BCC	BCC1 Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage dans	37	non			112	203	8	15			240	40	20				4033,6		
REP0VA	UE	UE1 Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage dans	37	non																	
REP0VA	AT	FE 1-5 Approche les savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des progr	-	non																	
REP0VA	AT	FE 1-2 Développement des stratégies didactiques adaptées aux disciplines enseignées et/ou	-	non																	
REP0VA	AT	FE 1-3 Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, équilibrées et	-	non																	
REP0VA	AT	FE 1-4 Conduit un enseignement attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à d	-	non																	
REP0VA	AT	FE 1-3 Conçoit et utilise différents types d'évaluation pour (1) mesurer les acquis des él	-	non																	
REP0VA	AT	FE 1-6 Intègre un usage réfléchi du numérique dans les pratiques didactiques au serv	-	non																	
REP0VA	BCC	BCC2 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nation	8	oui			23	44	8	15			240	40	20				848,2		
REP0VA	UE	UE2 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nati	8	oui																	
REP0VA	AT	FE 1-1 Inscrit son action dans les principes et enjeux du système éducatif, le cadre régi	-	non																	
REP0VA	AT	FE 1-2 Transmet les principes et valeurs de la République (égalité, tolérance, refus de	-	non																	
REP0VA	AT	FE 1-3 Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe	-	non																	
REP0VA	AT	FE 1-4 Favorise et intègre la culture numérique dans sa pratique professionnelle pe	-	non																	
REP0VA	BCC	BCC3 S'engager dans une démarche de développement professionnel	8	non			12	14	24	8	15	20	240	40	20	0	10	20	1143,6		
REP0VA	UE	UE3 S'engager dans une démarche de développement professionnel	8	non																	
REP0VA	AT	FE 4-1 S'engage dans une démarche scientifique et réflexive mobilisant les savoirs de	-	non																	
REP0VA	AT	FE 4-2 S'inscrit dans un collectif professionnel en observant, réalisant ou évaluant des	-	non																	
REP0VA	AT	FE 4-3 Interagit et formule ses besoins de formation, et prend en compte les besoins d	-	non																	
REP0VA	AT	FE 4-4 Intègre ses savoirs et ses démarches mobilisés en utilisant les outils et les co	-	non																	
REP0VA	BCC	BCC4 Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice po	9	non																	
REP0VA	UE	UE4 Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	9	oui			27	33	8	15			240	40	20				1018,2		
REP0VA	AT	FE 2-1 Comprend et prend en compte la diversité des élèves en mobilisant les savoirs e	-	non																	
REP0VA	AT	FE 2-2 S'engage les élèves dans les apprentissages et dans une évaluation positive pou	-	non																	
REP0VA	AT	FE 2-3 Mettre en œuvre un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, et com	-	non																	
REP0VA	AT	FE 2-4 Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales	-	non																	
REP0VA	AT	FE 2-5 Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteu	-	non																	
REP0VA	AT	FE 2-6 S'engage dans le suivi et l'accompagnement du parcours scolaire de l'élève en a	-	non																	

Code	Nature	Nom	Crédits	Partage	Origine	HCM	HTD	HFP	HETD
146P	M2	Maîtrise Enseignement et éducation (M2) professeur des écoles	120	non					
REP4AA	M2	Maîtrise Enseignement et éducation (M2) professeur des écoles	120	non					
REP4AA	M2	Maîtrise 1 Enseignement et éducation (M2E) professeur des écoles	60	non					
REP0VA	BCC	BCC1 Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage dans	37	non			112	203	8
REP0VA	UE	UE1 Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage dans	37	non					
REP0VA	AT	FE 1-5 Approche les savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des progr	-	non					
REP0VA	AT	FE 1-2 Développement des stratégies didactiques adaptées aux disciplines enseignées et/ou	-	non					
REP0VA	AT	FE 1-3 Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, équilibrées et	-	non					
REP0VA	AT	FE 1-4 Conduit un enseignement attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à d	-	non					
REP0VA	AT	FE 1-3 Conçoit et utilise différents types d'évaluation pour (1) mesurer les acquis des él	-	non					
REP0VA	AT	FE 1-6 Intègre un usage réfléchi du numérique dans les pratiques didactiques au serv	-	non					
REP0VA	BCC	BCC2 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nation	8	oui			23	44	8
REP0VA	UE	UE2 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nati	8	oui					
REP0VA	AT	FE 1-1 Inscrit son action dans les principes et enjeux du système éducatif, le cadre régi	-	non					
REP0VA	AT	FE 1-2 Transmet les principes et valeurs de la République (égalité, tolérance, refus de	-	non					
REP0VA	AT	FE 1-3 Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe	-	non					
REP0VA	AT	FE 1-4 Favorise et intègre la culture numérique dans sa pratique professionnelle pe	-	non					
REP0VA	BCC	BCC3 S'engager dans une démarche de développement professionnel	8	non			12	14	24
REP0VA	UE	UE3 S'engager dans une démarche de développement professionnel	8	non					
REP0VA	AT	FE 4-1 S'engage dans une démarche scientifique et réflexive mobilisant les savoirs de	-	non					
REP0VA	AT	FE 4-2 S'inscrit dans un collectif professionnel en observant, réalisant ou évaluant des	-	non					
REP0VA	AT	FE 4-3 Interagit et formule ses besoins de formation, et prend en compte les besoins d	-	non					
REP0VA	AT	FE 4-4 Intègre ses savoirs et ses démarches mobilisés en utilisant les outils et les co	-	non					
REP0VA	BCC	BCC4 Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice po	9	non			27	33	8
REP0VA	UE	UE4 Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	9	oui					
REP0VA	AT	FE 2-1 Comprend et prend en compte la diversité des élèves en mobilisant les savoirs e	-	non					
REP0VA	AT	FE 2-2 S'engage les élèves dans les apprentissages et dans une évaluation positive pou	-	non					
REP0VA	AT	FE 2-3 Mettre en œuvre un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, et com	-	non					
REP0VA	AT	FE 2-4 Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales	-	non					
REP0VA	AT	FE 2-5 Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteu	-	non					
REP0VA	AT	FE 2-6 S'engage dans le suivi et l'accompagnement du parcours scolaire de l'élève en a	-	non					

Annualisation ; 4 BCC

Chaque attendu est modélisé comme un "ECUE-attendu"

Chaque BCC est constitué d'une seule UE créditée d'ECTS

L'alternance intégrative se développe au travers des stages en milieu professionnel. Ils assurent les fondements de la construction des attendus de tous les BCC. Ils s'ancrent ainsi dans chacune des 4 UE. **Ainsi, les 20 ECTS prévus à cet effet en M2 ont été répartis sur chacun des 4 BCC-UE.**

Afin de valider les 3 ECTS en lien avec la maîtrise d'une langue vivante au niveau B2, **une UE à choix Langues et internationalisation** a été créée en M2 au sein du BBC 3 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale.

REPSAA	AN	Master 2 Enseignement et éducation (M2) professorat des écoles	ECTS
REPOW00	BCC	BCC3 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	-
RCPO000	UEC	UE3 Choix -Langues et internationalisation	3
RCPOU02	EC	UE choix 3-Communiquer dans une langue vivante étrangère	-
RCPOU03A	AT	M2E-3.1-Pratiquer une langue vivante étrangère au niveau B2	-
RCPOU03	EC	UE choix 2 -S'engager dans la participation à l'enseignement français à l'étranger	-
RCPOU3A	AT	M2E-3.2-Pratiquer une langue vivante étrangère au niveau B2	-
RCPO03B	AT	M2E-3.2-Interagit avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaît le système	-
RCPO03C	AT	M2E-3.3-Comprend l'environnement international et les enjeux de la politique édu	-
RCPOU04	EC	UE choix 3 -S'engager dans la certification discipline non linguistique	-
RCPO04A	AT	M2E-3.1-Pratiquer une langue vivante étrangère au niveau B2	-
RCPO04B	AT	M2E-3.4-Évoque dans un contexte interculturel en prenant appui sur la discipline et	-
REPOU02	UE	UE5 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nati	9

La mention EE Professorat du second degré se structure en 32 parcours, chacun préparant à une discipline d'enseignement en collège, lycée général, lycée technologique et lycée professionnel, en lien chacun avec un concours de recrutement de l'Education nationale (CAPES, CAPET, CAPLP, CAPEPS).

Codes	Niveau	Nom	Crédit	Partie
34E3	Titre	Master Enseignement et éducation (M2) professorat du second degré	120	non
REPSAA	AN	Master 2 Enseignement et éducation (M2) professorat du second degré - Parcours Allemand	120	non
REPSAA	AN	Master 2 Parcours Allemand	60	non
RESP00A	BCC	BCC3 Concoeur, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage de l'allemand	-	non
RESP00B	BCC	BCC4 S'engager dans une démarche de développement professionnel	-	non
RESP00C	BCC	BCC2 Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice pour viser la réussite é	-	non
RESP00D	BCC	BCC3 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	-	non
REPSAA	AN	Master 2 Parcours Allemand	60	non
RESP00E	BCC	BCC3 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	-	non
RESP00A2	BCC	BCC3 Concoeur, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage de l'allemand	-	non
RESP00A3	BCC	BCC4 S'engager dans une démarche de développement professionnel	-	non
RESP00A4	BCC	BCC2 Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice pour viser la réussite é	-	non
RESP00A5	BCC	BCC3 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	-	non
REPSAA	AN	Master 2 Parcours Anglais	60	non
RESP00B	BCC	BCC2 Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice pour viser la réussite é	-	non
RESP00C2	BCC	BCC3 Concoeur, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage de l'anglais	-	non
RESP00C3	BCC	BCC3 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	-	non
RESP00C4	BCC	BCC4 S'engager dans une démarche de développement professionnel	-	non
REPSAA	AN	Master 2 Parcours Anglais	60	non
RESP00E2	BCC	BCC3 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	-	non
RESP00A2	BCC	BCC3 Concoeur, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage de l'anglais	-	non
RESP00A3	BCC	BCC4 S'engager dans une démarche de développement professionnel	-	non
RESP00A4	BCC	BCC2 Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice pour viser la réussite é	-	non
RESP00A5	BCC	BCC3 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	-	non
REPSAA	AN	Master 2 Enseignement et éducation (M2) professorat du second degré - Parcours Arabe	120	non
REPSAA	AN	Master 2 Parcours Arabe	60	non
RESP00C2	BCC	BCC2 Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice pour viser la réussite é	-	non
RESP00C3	BCC	BCC3 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	-	non

3 synthèses présentant la création de chacune des mentions du master M2E



→ Délibération sur la création des maquettes des 3 mentions et des parcours-type du master M2E

Annexe 3 : Maquette du master MEEF, mention Pratiques et Ingénierie de la Formation, parcours International et Plurilingue et Education – Starling

2- Maquette du master MEEF mention Pratiques et Ingénierie de la Formation parcours International et Plurilingue en Education-Starling

Documents à disposition :

- 1 synthèse présentant les modifications de maquettes de la mention Pratiques et ingénierie de la formation
- Accompagnée du tableau de la maquette du parcours-type IPE-Starling

Avec la réforme de la formation des enseignants, le parcours Starling qui accueille des étudiants qui ne se consacrent pas à la préparation d'un concours de l'Éducation Nationale dans la mention MEEF Premier degré, disparaît et est intégré à la mention MEEF Pratiques et ingénierie de formation à coût et moyens constants.

Campagne de modification de l'offre de formation 2026-2027

Composante : INSPE

Diplôme : MASTER Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation MEEF

Mention : MEEF - MENTION 4 : PRATIQUE ET INGENIERIE DE LA FORMATION -

Intitulé du nouveau parcours : Parcours International et Plurilingue en Éducation Starling (PIPE-Starling)

modification de l'offre de formation hors vague et votée en CFVU de juillet 2025

UE	Description	BCC	ECTS
BCC1	UE1 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC2	UE2 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC3	UE3 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC4	UE4 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC5	UE5 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC6	UE6 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC7	UE7 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC8	UE8 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC9	UE9 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC10	UE10 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC11	UE11 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC12	UE12 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC13	UE13 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC14	UE14 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC15	UE15 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC16	UE16 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC17	UE17 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC18	UE18 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC19	UE19 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC20	UE20 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC21	UE21 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC22	UE22 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC23	UE23 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC24	UE24 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC25	UE25 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC26	UE26 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC27	UE27 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC28	UE28 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC29	UE29 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4
BCC30	UE30 - Fondamentaux de l'enseignement de l'éducation (MEEF)	4	4

Annualisation ; 4 BCC + BCC4 commun à la mention PIF
 Chaque attendu est modélisé comme un "ECUE -attendu"
 Chaque BCC est constitué d'une seule UE créditée d'ECTS

1 synthèse présentant les modifications de maquettes de la mention Pratiques et ingénierie de la formation



→ Délibération sur la création de la maquette du master MEEF mention Pratiques et Ingénierie de la Formation parcours International et Plurilingue en Education-Starling

	Nom	Credits	Partage	Origine	ICM	WTS	WIP	WTS	Base 20
	Licence Professionnelle des écoles (LPE)	180	non						
	Licence Professionnelle des écoles (LPE)	180	non						
	Licence 1 Professionnelle des écoles (LPE)	90	non						
	Licence 1 LPE - SEMESTRE 1	30	non		0	256	0		
AUCUNE COMPENSATION	BC1 Appréhender les savoirs pour enseigner les mathématiques à l'école primaire	-	non						
	UE1 Mathématiques et numérique pour enseigner à l'école primaire -1	6	non		16	24	0		30
	BC2 Appréhender les savoirs pour enseigner le français à l'école primaire	-	non						
	UE2 Français et compétences langagières pour enseigner en école primaire -2	6	non		16	24	0		30
	BC3 Appréhender les savoirs des différents champs disciplinaires - polyvalence pour enseigner à l'école primaire	-	non						
	UE3 Sciences et technologie	3	non		0	10	0		
	UE4 Histoire, géographie, enseignement moral et civique -1	3	non		0	10	0		
	UE5 Éducation physique et sportive -1	2	non		0	14	0		
	UE6 LPE pour l'enseignement en école -1	2	non		0	14	0		
	UE7 Accompagnement disciplinaire personnalisé -1	2	non		0	0	0		20
BC4 Conclure son projet professionnel	-	non							
UE8 Contenus d'enseignement, apprentissage et stage -1	3	non		0	12	0		30	
UE9 MFi et engagement dans la démarche de projet pour une polyvalence -1	3	non		0	30	0			
Licence 1 LPE - SEMESTRE 2	30	non							
BC1 Appréhender les savoirs pour enseigner les mathématiques à l'école primaire	-	non							
UE1 Mathématiques et numérique pour enseigner à l'école primaire -2	6	non		16	24	0		30	
BC2 Appréhender les savoirs pour enseigner le français à l'école primaire	-	non							
UE2 Français et compétences langagières pour enseigner en école primaire -2	6	non		16	24	0		30	
BC3 Appréhender les savoirs des différents champs disciplinaires - polyvalence pour enseigner à l'école primaire	-	non							
UE3 Enseignements artistiques	3	non		0	10	0			
UE4 Histoire, géographie, enseignement moral et civique -2	3	non		0	10	0			
UE5 Éducation physique et sportive -2	2	non		0	14	0			
UE6 LPE pour l'enseignement en école -2	2	non		0	14	0			
UE7 Accompagnement disciplinaire personnalisé -2	2	non		0	0	0		20	
BC4 Conclure son projet professionnel	-	non							
UE8 Contenus d'enseignement, apprentissage et stage -2	3	non		0	12	0		30	
UE9 MFi et engagement dans la démarche de projet pour une polyvalence -2	3	non		0	30	0			

BCC Jumeaux
- UE en compensation
- Compensation horizontale

Rythme soutien de la licence durant la L1 et L2

	Nom	Credits	Partage	Origine	ICM	WTS	WIP	WTS	Base 20
	Licence Professionnelle des écoles (LPE)	180	non						
	Licence Professionnelle des écoles (LPE)	180	non						
	Licence 1 Professionnelle des écoles (LPE)	90	non						
	Licence 1 LPE - SEMESTRE 1	30	non		0	256	0		
	BC1 Appréhender les savoirs pour enseigner les mathématiques à l'école primaire	-	non						
	UE1 Mathématiques et numérique pour enseigner à l'école primaire -1	6	non		16	24	0		30
	BC2 Appréhender les savoirs pour enseigner le français à l'école primaire	-	non						
	UE2 Français et compétences langagières pour enseigner en école primaire -2	6	non		16	24	0		30
	BC3 Appréhender les savoirs des différents champs disciplinaires - polyvalence pour enseigner à l'école primaire	-	non						
	UE3 Sciences et technologie	3	non		0	10	0		
	UE4 Histoire, géographie, enseignement moral et civique -1	3	non		0	10	0		
	UE5 Éducation physique et sportive -1	2	non		0	14	0		
	UE6 LPE pour l'enseignement en école -1	2	non		0	14	0		
	UE7 Accompagnement disciplinaire personnalisé -1	2	non		0	0	0		20
	BC4 Conclure son projet professionnel	-	non						
	UE8 Contenus d'enseignement, apprentissage et stage -1	3	non		0	12	0		30
	UE9 MFi et engagement dans la démarche de projet pour une polyvalence -1	3	non		0	30	0		
	Licence 1 LPE - SEMESTRE 2	30	non						
	BC1 Appréhender les savoirs pour enseigner les mathématiques à l'école primaire	-	non						
	UE1 Mathématiques et numérique pour enseigner à l'école primaire -2	6	non		16	24	0		30
	BC2 Appréhender les savoirs pour enseigner le français à l'école primaire	-	non						
	UE2 Français et compétences langagières pour enseigner en école primaire -2	6	non		16	24	0		30
	BC3 Appréhender les savoirs des différents champs disciplinaires - polyvalence pour enseigner à l'école primaire	-	non						
	UE3 Enseignements artistiques	3	non		0	10	0		
	UE4 Histoire, géographie, enseignement moral et civique -2	3	non		0	10	0		
	UE5 Éducation physique et sportive -2	2	non		0	14	0		
	UE6 LPE pour l'enseignement en école -2	2	non		0	14	0		
	UE7 Accompagnement disciplinaire personnalisé -2	2	non		0	0	0		20
	BC4 Conclure son projet professionnel	-	non						
	UE8 Contenus d'enseignement, apprentissage et stage -2	3	non		0	12	0		30
	UE9 MFi et engagement dans la démarche de projet pour une polyvalence -2	3	non		0	30	0		

Rythme soutien de la licence durant la L3 en lien avec les épreuves du CRPE

Nom	Crédits	Parcours	Origine	PCM	UE1	UE2	UE3	UE4	UE5
Licence 3 (L3) - 90 crédits									
BC3 Apprendre les savoirs pour enseigner les mathématiques à l'école primaire	9	non							
UE1 Mathématiques et Numérique pour enseigner à l'école primaire - 3	3	non		36	36	0			36
BC1 Apprendre les savoirs pour enseigner le français à l'école primaire	9	non							
UE1 Français et compétences langagières pour enseigner en école primaire - 3	3	non		36	36	0			36
BC3 Apprendre les savoirs des différents champs disciplinaires - polyvalence pour enseigner à l'école primaire	9	non							
UE1 Sciences et technologies	3	non		36	36	0			36
UE4 Enseignements artistiques - 2	2	non		36	36	0			36
UE3 Éducation physique et sportive - 3	3	non		0	0	0	0	0	36
UE1 UE1 pour l'enseignement en école - 3	3	non		0	36	0			36
UE1 Enseignement moral et civique	3	non		36	36	0			36
BC1 Apprendre les savoirs des contextes d'enseignement-apprentissage et le cadre institutionnel d'ex	9	non							
UE1 Contextes et situations d'enseignement-apprentissage - 3	3	non		36	36	0			36
UE1 Cadre institutionnel d'exercice du métier - 3	3	non		36	36	0			36
BC3 Conclure son projet professionnel	9	non							
UE10 Demandes et outils d'analyse de pratiques - 3	3	non		0	0	0	0	0	36
UE11 Université des métiers	3	non		0	0	0	0	0	36
Licence 3 (L3) - 90 crédits									
BC1 Apprendre les savoirs pour enseigner les mathématiques à l'école primaire	9	non							
UE1 Mathématiques et Numérique pour enseigner à l'école primaire - 3	3	non		36	36	0			36
BC1 Apprendre les savoirs pour enseigner le français à l'école primaire	9	non							
UE1 Français et compétences langagières pour enseigner en école primaire - 3	3	non		36	36	0			36
BC3 Apprendre les savoirs des différents champs disciplinaires - polyvalence pour enseigner à l'école primaire	9	non							
UE1 Enseignements artistiques - 2	2	non		36	36	0			36
UE4 Histoire, géographie, enseignement moral et civique	3	non		36	36	0			36
UE3 Éducation physique et sportive - 3	3	non		0	0	0	0	0	36
UE1 UE1 pour l'enseignement en école - 3	3	non		0	36	0			36
UE1 Enseignements artistiques personnels	3	non		0	36	0			36
BC1 Apprendre les savoirs des contextes d'enseignement-apprentissage et le cadre institutionnel d'ex	9	non							
UE1 Contextes et situations d'enseignement-apprentissage - 3	3	non		36	36	0			36
UE1 Cadre institutionnel d'exercice du métier - 3	3	non		36	36	0			36
BC3 Conclure son projet professionnel	9	non							
UE10 Demandes et outils d'analyse de pratiques - 3	3	non		0	0	0	0	0	36
UE11 Savoirs professionnels de l'enseignant en école	3	non		0	36	0			36

Rythme intensif de la licence durant la L2 et L3
En lien avec les DU de l'université et les enjeux de la licence

Parcours renforcés – crédits supplémentaires (24 ects)
En lien avec les DU de l'université et les enjeux de la licence

REFPACU	SLUP	Parcours renforcé 33	0
REFPACCU3	UE	Engagement étudiant 33	6
REFPACCU3	UE	Internationalisation 33	6

1 synthèse présentant la création du parcours professorat des écoles au sein de la mention LPE



→ Délibération sur la création de la maquette de la Licence LPE professorat des écoles

Annexe 5 : Maquette de la nouvelle offre d'UE ProM2E au sein des licences d'amU

4- Maquettes de la nouvelle offre d'UE ProM2E au sein des Licences d'amU

Documents à disposition :

- 1 synthèse présentant la création des UE PROM2E (INSPEC)

La licence LPE est accréditée depuis décembre 2025 au sein de l'offre de formation d'Aix -Marseille Université, accréditation hors vague dont l'Inspe est la composante porteuse.

Fermeture des UE PROMEEF de préprofessionnalisation
Création des UE PROM2E de préparation aux concours

→ mobilisation des moyens corrélatifs.

Deux grands groupes d'UE structurent l'offre :

- Des UE PROM2E accompagnant à la préparation de l'oral 2 d'entretien de tous les concours
- Des UE PROM2E au sein des 3^{ème} année de licence proposant des renforcements disciplinaires en lien avec la préparation du CRPE, du CRCPE mais également en lien avec certaines spécialités des concours du 2^{ème} degré (SES, professeur documentaliste)

Semestre	Nom 2026/2027	Crédits
Semestre 3	RCON3U1: ProM2E : Préparation oral 2 des concours de l'enseignement	3
Semestre 4	RCON4U1: ProM2E : Préparation oral 2 des concours de l'enseignement	3
Semestre 5	RCON5U1: ProM2E : Mathématiques pour le concours de recrutement de professeurs des écoles – CRPE	3
	RCON5U2: ProM2E : Français pour le concours de recrutement de professeurs des écoles – CRPE	3
	RCON5U3: ProM2E : Disciplines pour les concours de professeurs de collège -lycée et CPE	3
	RCON5U4: ProM2E: Histoire-géographie-EMC pour le concours de recrutement de professeurs des écoles – CRPE	3
Semestre 6	RCON6U1: ProM2E : Sciences et technologie pour le concours de recrutement de professeurs des écoles - CRPE	3
	RCON6U2: ProM2E : Histoire-géographie-EMC pour le concours de recrutement de professeurs des écoles – CRPE	3
	RCON6U3: ProM2E : Préparation oral 2 des concours de l'enseignement – approfondissement	3
	RCON6U4: ProM2E : Disciplines pour les concours de professeurs de collège -lycée et CPE – approfondissement	3

1 synthèse présentant la création des UE PROM2E (INSPEC)



→ Délibération sur la création des UE PROM2E

Annexe 6 : Création du CESIU « Professeurs et CPE stagiaires – Accompagnement et consolidation »

5- Création du CESIU « Professeurs et CPE stagiaires – Accompagnement et consolidation »

Documents à disposition :

- *Création du CESIU Professeurs et CPE stagiaires – approfondissement et consolidation*

La réforme de la formation des enseignants conduit à revoir l'organisation de la formation initiale. Celle-ci est fortement conditionnée par le déplacement du concours en licence. Les futurs lauréats devront selon leur parcours antérieur intégrer le nouveau master ou bénéficier s'ils sont titulaires de l'actuel master MEEF ou du futur master M2E d'une formation de 10 jours pour laquelle le ministère prévoit une dotation financière annuelle qui concerne aussi le DEU proposé aux lauréats du concours déjà titulaires d'un master autre que le MEEF ou le M2E et placés en stage à mi-temps dans un établissement scolaire ou une école.

Le présent CESIU regroupera l'ensemble des professeurs fonctionnaires-stagiaires exerçant à temps plein en école et établissement scolaire, quel que soit le type de concours (Bac+3 ou Bac +5) réussi.

Type de demande	Création
Diplôme	Professeurs et CPE stagiaires – approfondissement et consolidation
Typologie	CESIU - Certificat d'Etudes Supérieures InterUniversitaires : 2ème (master) et 3ème cycles volume horaire 60-120h
Composante de rattachement	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation
Domaine de formation principal	Sciences humaines et sociales
Domaine de formation secondaire	Pluridisciplinaire

OBJECTIFS

Objectifs généraux :

La formation permet aux lauréats des concours de recrutement à plein temps d'élever au niveau de compétence professionnelle, en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE) titulaire.

Connaissances académiques à acquérir :

Les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022.

L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. Elle comporte des dispositifs de formation liés à l'alternance dont la didactique et la pédagogie.

La formation prend appui sur un bilan individualisé du niveau de maîtrise des compétences professionnelles en vue de l'adaptation du parcours de formation. Elle permet de consolider et d'approfondir certaines compétences pouvant aller du niveau 2 au niveau 3.

- Niveau 2 : "maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique."
- Niveau 3 : "exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible".

Compétences à acquérir :

La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013)2. 14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs, 9 les professeurs documentalistes et 8 les conseillers principaux d'éducation.

https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066

Débouchés professionnels et/ ou poursuites d'études :

Titularisation à l'Éducation nationale en tant qu'enseignant ou conseiller principal d'éducation

CONTENUS DE LA FORMATION ET TYPE D'ENSEIGNEMENTS

Libellé de l'unité d'enseignement	Type	CM	TD	TP	Mut.	Vol. étu
BCC1-Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage / Piloter l'équipe de vie scolaire pour accompagner le parcours des élèves		0	0	0		0 h
BCC1-UE1-Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage / Piloter l'équipe de vie scolaire pour accompagner le parcours des élèves	UE	0	36	0		36 h
BCC2-Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale		0	0	0		0 h
BCC2-UE1-Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	UE	0	24	0		24 h
TOTAL	-	0	60	0	0	60 h

EFFECTIFS ESTIMÉS ET TARIFS

Régimes d'inscriptions	Effectifs estimés	Insc. première	% Insc. première	Insc. seconde	Tarif proposé	(*) Tarif globalisé	Recette Insc.	% Tarif équilibre	Tarif équilibre
Formation continue	400	400	100%	0	0,00	72,00	28 800,00	0,00%	751,80
TOTAL							28 800,00		

(*) Pour les inscriptions premières uniquement : ce tarif inclut les Droits de Bibliothèque (34€ par étudiant) pour tous les régimes d'inscription et la Participation Vie de Campus (58€ par étudiant) pour les inscriptions en FC uniquement
(-) Frais de formation nécessaires à l'équilibre : 0 car couverts par les autres ressources

HEURES D'ENSEIGNEMENTS

CM	TD	TP	HETD	% Titulaire AMU	Volume étudiant
0	1140	0	888,00	64,91%	60

Coût total en HETD 888,00

Charges directes		Charges indirectes	
	Montant (€)		Montant (€)
Coûts des heures d'enseignement	40 563,84	SUPPORT à la formation	123 963,02
Coût des heures d'administration	11 558,20	dont Pilotage	12 751,89
TOTAL CHARGES PERSONNEL	52 122,04	dont Informatique	107 949,13
Charges directes de fonctionnement	0,00	dont Patrimoine	3 261,99
TOTAL CHARGES DIRECTES	52 122,04	SOUTIEN à la formation	124 633,31
		dont Appui à la formation (composante)	30 913,86
		dont Appui à la formation (DEVE SUIO)	64 919,44
		dont Droits de bibliothèque	13 600,00
		dont Participation Vie de Campus	15 200,00
		TOTAL CHARGES INDIRECTES	248 596,32

Coût total en € 300 718,36

Produits	
	Montant (€)
Total recettes inscriptions	28 800,00
Financement ministériel semi-pérenne	250 000,00
TOTAL PRODUITS	278 800,00

RESULTAT -21 918,36

Type de demande	Création
Diplôme	Professeurs et CPE stagiaires – approfondissement et consolidation
Typologie	CESIU - Certificat d'Etudes Supérieures InterUniversitaires : 2ème (master) et 3ème cycles volume horaire 60-120h
Compétence de rattachement	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation
Domaine de formation principal	Sciences humaines et sociales
Domaine de formation secondaire	Pluridisciplinaire

→ Délibération sur la Création du CESIU Professeurs et CPE stagiaires – approfondissement et consolidation

Annexe 7 : Modification du DIU « Professeurs et CPE stagiaires – Entrée dans le métier »

6- Modification du DIU « Professeurs et CPE stagiaires – Entrée dans le métier »

Documents à disposition :

- Modifications du DIU Professeurs et CPE stagiaires – entrée dans le métier

Les modifications concernent uniquement les deux points suivants :

- les conditions d'admission fortement contraintes par le parcours de chaque lauréat des concours ; ce statut est défini par un arrêté (non paru à ce jour) mais également par la commission académique pour l'adaptation des parcours de formation des lauréats présidé par M le Recteur.
- la maquette qui se structure en BCC et s'ajuste au regard des nouveaux profils des stagiaires accueillis

CONTENUS DE LA FORMATION ET TYPE D'ENSEIGNEMENTS

Libellé de l'unité d'enseignement	Type	CM	TD	TP	Mut.	Vol. étu
BCC1-Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage / Piloter l'équipe de vie scolaire pour accompagner le parcours des élèves		0	0	0		0 h
BCC1-UE1-Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage / Piloter l'équipe de vie scolaire pour accompagner le parcours des élèves		0	145	0	X	145 h
BCC2-Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice pour viser la réussite de tous les élèves		0	0	0		0 h
BCC2-UE1-Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice pour viser la réussite de tous les élèves		0	40	0		40 h
BCC3-Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale		0	0	0		0 h
BCC3-UE1-Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale		0	35	0		35 h
BCC4-S'engager dans une démarche de développement professionnel		0	0	0		0 h
BCC4-UE1-S'engager dans une démarche de développement professionnel		0	30	0		30 h
TOTAL	-	0	250	0	1	250 h

EFFECTIFS ESTIMÉS ET TARIFS

Régimes d'inscriptions	Effectifs estimés	Insc. première	% Insc. première	Insc. seconde	Tarif proposé	(*) Tarif globalisé	Recette Insc.	% Tarif équilibre	Tarif équilibre
Formation continue	350	350	100%	0	0,00	72,00	25 200,00	0,00%	1 568,55
TOTAL							25 200,00		

(*) Pour les inscriptions premières uniquement : ce tarif inclut les Droits de Bibliothèque (34 € par étudiant) pour tous les régimes d'inscription et la Participation Vie de Campus (33 € par étudiant) pour les inscriptions en FC uniquement
 (-) Frais de formation nécessaires à l'équilibre : il est couvert par les autres ressources.

HEURES D'ENSEIGNEMENTS

CM	TD	TP	HETD	% Titulaire AMU	Volume étudiant
0	3868	0	3 268,00	67,68%	250

Coût total en HETD 3 268,00

Charges directes		Charges indirectes	
	Montant (€)		Montant (€)
Coûts des heures d'enseignement	150 891,24	SUPPORT à la formation	159 792,59
Coût des heures d'administration	61 592,80	dont Pilotage	46 929,26
TOTAL CHARGES PERSONNEL	212 484,04	dont Informatique	94 455,49
Charges directes de fonctionnement	0,00	dont Patrimoine	18 407,83
TOTAL CHARGES DIRECTES	212 484,04	SOUTIEN à la formation	176 716,56
		dont Appui à la formation (composante)	94 712,05
		dont Appui à la formation (DEVE SUJO)	56 804,51
		dont Droits de bibliothèque	11 900,00
		dont Participation Vie de Campus	13 300,00
		TOTAL CHARGES INDIRECTES	336 509,15

Coût total en € 548 993,19

Produits	
	Montant (€)
Total recettes inscriptions	25 200,00
Financement ministériel semi-pérenne	550 000,00
TOTAL PRODUITS	575 200,00

RESULTAT 26 206,81

Type de demande	Modification
Diplôme	Professeurs et CPE stagiaires - Entrée dans le métier
Typologie	DIU - Diplôme Interuniversitaire d'Université : 1er cycle (licence) volume horaire > 120h
Composants de rattachement	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation
Domaine de formation principal	Sciences humaines et sociales
Domaine de formation secondaire	Pluridisciplinaire

Les modifications concernent uniquement les deux points suivants :

- les conditions d'admission fortement contraintes par le parcours de chaque lauréat des concours ; ce statut est défini par un arrêté (non paru à ce jour) mais également par la commission académique pour l'adaptation des parcours de formation des lauréats présidé par M le Recteur.

- la maquette qui se structure en BCC et s'ajuste au regard des nouveaux profils des stagiaires accueillis

→ Délibération sur la Modification du DIU « Professeurs et CPE stagiaires – Entrée dans le métier »

Annexe 8 : Modification du dispositif d'aide à l'accès au métier en préparation au concours de l'éducation nationale

	Actuel dispositif	Nouveau dispositif rentrée 2026
Nom	Dispositif d'aide à l'accès aux métiers de l'EN	Préparation aux concours de l'EN
Parcours	Mentions 1- 2- 3 Tous parcours des trois mentions	Parcours Préparation CRPE Parcours Préparation Concours CPE Parcours Préparation Concours 2 nd degré
Volume horaire	140h	190h
Niveau du diplôme	Niveau 7 - bac+5	Niveau 6 - Bac+3
Conditions d'accès	Avoir validé le master MEEF à l'Inspé d'Aix Marseille	Parcours Préparation CRPE Être inscrit en master M2E à l'Inspé d'AixMarseille Parcours Préparation Concours 2 nd degré Être inscrit en master M2E à l'Inspé d'AixMarseille Parcours Préparation Concours CPE Être inscrit en 3 ^{me} année de licence ou être titulaire d'un niveau bac+3
3 UE	<ol style="list-style-type: none"> Mobilisation de savoirs scientifiques et didactiques pour enseigner et assurer l'apprentissage de tous les élèves: 70 heures Conduite d'un enseignement explicite attentif aux besoins de chaque élève: 35 heures Accompagnement au projet professionnel et à l'exercice du métier: 35 heures 	<ol style="list-style-type: none"> Renforcement des compétences académiques: 100 heures Mobilisation des savoirs académiques dans les épreuves du concours: 50 heures Accompagnement au projet professionnel et à l'entretien du concours: 40 heures

PRÉPARATION AUX CONCOURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE							
Année	Niveau	Niveau de l'UE	Coefficient de Pondération	Crédits ECTS	Volume horaire	Modalités de contrôle des connaissances (type de l'épreuve, oral, écrit, dossier, exposé, TP, production scénarique, multimédia, recherche à la demande)	Observations (partenaires, ...) (co-organisé, activité, séminaire, projet de recherche, séminaire, organisation ou participation ponctuelle de plus ou moins de la direction des profs des écoles, lycées, universités, ...)
2025	Parcours Préparation CRPE Parcours Préparation Concours CPE Parcours Préparation Concours 2 nd degré	Renforcement des compétences académiques	1	30	180	Examen de validation certifiante	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'acquisition des connaissances académiques et la maîtrise des outils numériques et des techniques de la classe. Appréhender les enjeux de la formation initiale et de la formation continue de la profession de l'enseignant de l'école. Contribuer à l'entretien et à l'actualisation des connaissances académiques. <p>Contenus</p> <ul style="list-style-type: none"> Maîtrise des outils numériques et des techniques de la classe. Appréhension des enjeux de la formation initiale et de la formation continue de la profession de l'enseignant de l'école. Maîtrise des connaissances académiques et des techniques de la classe.
2025	Parcours Préparation CRPE Parcours Préparation Concours CPE Parcours Préparation Concours 2 nd degré	Appréhension des savoirs académiques et de la pratique de la classe	1	30	180	Examen de validation certifiante	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Appréhender les enjeux de la formation initiale et de la formation continue de la profession de l'enseignant de l'école. Appréhender les enjeux de la formation initiale et de la formation continue de la profession de l'enseignant de l'école. Appréhender les enjeux de la formation initiale et de la formation continue de la profession de l'enseignant de l'école. <p>Contenus</p> <ul style="list-style-type: none"> Appréhension des enjeux de la formation initiale et de la formation continue de la profession de l'enseignant de l'école. Appréhension des enjeux de la formation initiale et de la formation continue de la profession de l'enseignant de l'école. Appréhension des enjeux de la formation initiale et de la formation continue de la profession de l'enseignant de l'école.
2025	Parcours Préparation CRPE Parcours Préparation Concours CPE Parcours Préparation Concours 2 nd degré	Accompagnement au projet professionnel et à l'exercice du métier	1	30	180	Examen de validation certifiante	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Appréhender les enjeux de la formation initiale et de la formation continue de la profession de l'enseignant de l'école. Appréhender les enjeux de la formation initiale et de la formation continue de la profession de l'enseignant de l'école. Appréhender les enjeux de la formation initiale et de la formation continue de la profession de l'enseignant de l'école. <p>Contenus</p> <ul style="list-style-type: none"> Appréhension des enjeux de la formation initiale et de la formation continue de la profession de l'enseignant de l'école. Appréhension des enjeux de la formation initiale et de la formation continue de la profession de l'enseignant de l'école. Appréhension des enjeux de la formation initiale et de la formation continue de la profession de l'enseignant de l'école.

→ Délibération sur la Modification du dispositif d'aide accès au métier en préparation concours en préparation au concours de l'éducation nationale

